



# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Maude Pichereau, directrice générale de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, que le conseil municipal sera saisi, lors de la séance extraordinaire du 19 novembre 2020, à 20h, au 531, rue de l'Église sud, Sainte-Hélène-de-Kamouraska, de la demande de dérogation mineure suivante :

### **Nature et effets :**

Le projet vise la construction d'une résidence unifamiliale d'un étage (plus sous-sol) sur le lot 5171091 situé au 1101, Côte Saint-Pierre.

L'article 5.2.2.2 du règlement de zonage numéro 90-02-04 de Sainte-Hélène-de-Kamouraska stipule ce qui suit : la superficie minimale au sol d'une résidence de un étage, sise sur un terrain de 1025 mètres carrés et plus, est de 130 mètres carrés. La maison projetée ayant une superficie au sol de 104,5 mètres carrés déroge donc de 25,5 mètres carrés.

Dans le cas où le conseil municipal décide d'accorder cette dérogation, le projet ainsi approuvé sera réputé conforme au règlement.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de la séance ordinaire du conseil municipal.

Donné à Sainte-Hélène-de-Kamouraska, ce 4<sup>e</sup> jour de novembre 2020.

Maude Pichereau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière